

HEYMANN, Arlette, *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*, 315p. + bibliographie.

Ludmila Bovet

Volume 4, numéro 1-2, 1973

La sécurité européenne

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700320ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700320ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bovet, L. (1973). Compte rendu de [HEYMANN, Arlette, *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*, 315p. + bibliographie.] *Études internationales*, 4(1-2), 215–215. <https://doi.org/10.7202/700320ar>

les problèmes que pose la science des droits comparés.

COURTEIX, Simone, *Recherche scientifique et relations internationales* (la pratique française), 287p. + bibliographie, annexes (décrets, accords, bilan, organigramme).

Cette étude expose les principales formes de relations internationales entretenues par certains organismes de recherche français – parmi lesquels le CNRS, l'INRA, le COSPAR (Comité de la recherche spatiale), le CERN, l'EURATOM — ainsi que les mécanismes de cette coopération, c'est-à-dire son fonctionnement pratique au niveau de la procédure administrative.

HEYMANN, Arlette, *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*, 315p. + bibliographie.

Une analyse précise des atteintes portées aux libertés publiques françaises durant la guerre d'Algérie, qui s'ouvre par la description du transfert des compétences du pouvoir législatif au pouvoir exécutif et de l'éviction des autorités civiles par les autorités militaires, qui cumulèrent les pouvoirs de police et les pouvoirs juridictionnels. Vient ensuite l'inventaire des méthodes employées pour restreindre les libertés individuelles (arrestations et détentions arbitraires, mesures administratives entravant le cours légal de la justice, mesures répressives à l'égard des populations en Algérie, etc.) et les libertés de la pensée (opinion, presse, réunion, manifestation, liberté syndicale, liberté politique). De cette juridiction exceptionnelle, il subsiste quelques traces dans les lois françaises d'aujourd'hui; de même, des textes législatifs qui sont postérieurs à la guerre ont été inspirés par elle; c'est à l'examen de ces séquelles, que se consacre la conclusion de l'ouvrage.

JACQUE, Jean-Paul, *Éléments pour une théorie de l'acte juridique en droit international public*, 505p. + bibliographie.

Ce vaste travail de synthèse est un premier pas dans l'élaboration d'une théorie, par lequel l'auteur a essayé de dégager des thèmes généraux et d'envisager des possibilités d'évolution. Des références fréquentes à la production juridique des États, des organisations internationales et des Communautés européennes situent la démarche dans la réalité pratique et l'empêchent de tomber dans la pure abstraction théorique. L'analyse méthodique de l'acte juridique se déroule en trois temps qui sont les trois grandes parties de l'ouvrage: définition de la notion d'acte juridique, détermination des actes juridiques internationaux et classification des actes juridiques (acte unilatéral, acte conventionnel, actes mixtes).

LAVALLE, Roberto, *La banque mondiale et ses filiales: aspects juridiques et fonctionnement*, 323p. + annexes, bibliographie, index.

Une étude très fouillée ayant pour objet « le type le plus évolué d'organisation internationale technique opérant à ce jour », qui travaille « à promouvoir la coopération entre nations »: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et ses deux filiales, la Société financière internationale et l'Association internationale de développement, connues sous le nom de Groupe de la Banque mondiale. La description critique du système juridique très particulier auquel ressortissent ces trois institutions met en évidence leur efficacité exceptionnelle par rapport à celle des autres organisations internationales.

Ludmila BOVET
secrétaire à la rédaction